



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20231109-DELIB2023_061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 02/06/2023
Date d'affichage 02/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....19
Réf : 2023-061 Objet : Décision du Maire Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/9/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/9/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **neuf novembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Miche formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Nassima VIGUIER et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2023-061- **Décision du Maire**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions signées depuis la séance du 7 septembre 2023 :

- 2023-025 : CCMSL Convention de mise à disposition du Parc Rette pour les Journées du Patrimoine. La convention est conclue du vendredi 15 septembre 2023 à 8h au lundi 18 septembre 2023 à 16h à l'occasion des journées du Patrimoine, à titre gracieux ;
- 2023-026 : Contrat de cession pour droit de représentation d'un spectacle prévu le 20 janvier 2024 à la Médiathèque avec l'association Les Singuliers, pour un spectacle "les Jardins de l'Alma" par Elodie MORA, cout de la prestation 837,67 € ;
- 2023-027 : Contrat de maintenance préventive et corrective des caissons VMC de tous les sites communaux avec CHR Confluent. Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an, à compter de la date de signature. Le contrat sera reconduit tacitement à chaque date anniversaire, cout forfait annuel 2000€ HT ;
- 2023-028 : Adhésion 2023 à "Seine en Partage et ses affluents" pour permettre aux élus de participer à toutes les réflexions menées par l'association sur le devenir du fleuve et ses affluents. Au sein de Seine en Partage, il y sera nommé : Michel DOYEN, élu en charge de l'urbanisme et des Berges de Seine, Gerty Emboulé, élue en charge du Développement Durable et Pascale Palard, élue en charge du Conseil Municipal des Jeunes ". Cout annuel de l'adhésion 270 €
- 2023-029 : Convention avec le Département pour définir les conditions dans lesquelles la Commune intervient lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement. Elle s'applique en période hivernale de la mi-novembre à la mi-mars. Le Département fournira, chaque année, une quantité forfaitaire de sel dont elle disposera à sa volonté pour ses propres besoins. Ce sel sera mis chaque année à disposition de la commune sous forme de sacs, une fois par an. Cette convention prend effet à la dernière signature par les parties pour une durée de trois ans, reconductible une fois pour la même durée, par reconduction expresse

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 9 novembre 2023


Le Maire,
A. MOMON



Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI